

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/091/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code de la Voirie Routière,
 Considérant la demande de l'Association DRIVE&SHINE d'organiser un rassemblement de voitures d'exception, le Samedi 11 avril 2026, Place d'Isabelle d'Orléans.
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Samedi 11 avril 2026 de 8 heures à 18 heures

- Article 1^{er} :** Le parking place Isabelle d'Orléans sera interdit au stationnement, afin d'y stationner des voitures anciennes.
- Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.
- Article 3:** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trois mars deux mil vingt-six.

M. Michel BARBIER
 Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
 PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
 Tél : 02.35.86.44.00
 Mail : news@ville-eu.fr

